

Poste : 1213

DIRECTION / SERVICE : DIRECTION TERRITORIALE DES SOLIDARITES HUMAINES DE MONTBELIARD

SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cheffe du service Enfance / Famille

LOCALISATION DU POSTE : Pôle Enfants Confiés 10 rue Frédéric Japy 25200 MONTBELIARD

CONDITIONS STATUTAIRES

Définir le poste dans la nomenclature de la Fonction Publique Territoriale (catégorie, filière, cadre d'emploi et grade)

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative	X	Médico-sociale	X
A	B	C		Technique		Sociale	X
X					Autre		

CADRES D'EMPLOIS : Conseiller socio-éducatif, attaché, assistant socio-éducatif

GRADES : Conseiller socio-éducatif hors classe, conseiller supérieur socio-éducatif, conseiller socio-éducatif, attaché principal, attaché, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.

RIFSEEP : A-8-1

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme souhaité et/ou requis : Diplôme en intervention sociale et/ou médico-sociale.

Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir : Connaissance du droit de la famille et de l'aide sociale.

Expérience souhaitée : Expérience dans le domaine de la prévention et/ou protection de l'enfance.
Capacité de management, aptitude à exercer une autorité et à la prise de décision.

FINALITES DE L'ENTITE

Sous l'autorité du chef de service enfance-famille et conformément à l'organisation des services [C@p.org](#), le responsable de Pôle a en charge un pôle enfants confiés.

Il fait partie de l'équipe d'encadrement du service enfance-famille. A ce titre, il participe à la réflexion institutionnelle, à l'élaboration des orientations et des méthodes d'intervention de l'action sociale du territoire et à l'impulsion de leur mise en œuvre. Dans l'objectif d'offrir le meilleur service à l'utilisateur, il assure un rôle de soutien technique auprès de son équipe dont il a la responsabilité.

Il participe à l'élaboration du projet de service en lien avec l'équipe d'encadrement. Il inscrit son action dans une réflexion partagée au sein de l'équipe territoriale en veillant au lien et à la concertation régulière avec les responsables de pôle et le chef de service.

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Le responsable de pôle enfants confiés exerce son activité autour de trois axes principaux.
Dans chacun des domaines, il doit veiller à :

1. Organisation et gestion

- Organiser et adapter l'activité du pôle enfants confiés en cohérence avec les autres pôles et avec la logistique du service enfance famille dont il dépend.
- Proposer les aménagements nécessaires à l'activer, à l'évolution et à l'efficacité du pôle enfants confiés.
- Produire tous les documents relatifs à l'activité du service en application du cadre institutionnel.
- Contribuer aux différents recueils d'informations et aux différents chantiers, études ou analyses initiés au plan directorial ou institutionnel.
- Garantir, en lien avec le chef de service enfance famille, la conformité institutionnelle des initiatives prises au sein du pôle.
- Contribuer à la dynamique partenariale de la collectivité en cohérence avec les autres acteurs de terrain du département.

2. Management

- Déploiement des outils numériques.
- Animer le pôle enfants confiés.
- Concourir à la mise en œuvre des objectifs de la collectivité C@p25 déclinés dans le champ de l'enfance-famille.
- Manager et encadrer l'équipe pluridisciplinaire placée sous son autorité.
- Procéder aux entretiens annuels d'évolution des agents et évaluer les besoins en formation.
- Favoriser la formation interne et mobiliser les compétences ou ressources disponibles.
- Apporter un soutien technique et harmoniser les bonnes pratiques professionnelles en référence à l'évolution des besoins, analyse et contexte.
- Veiller au respect de la place de l'utilisateur dans les dispositifs.
- Garantir le fonctionnement pluridisciplinaire de l'équipe en interne et l'ouverture à la transversalité de l'activité du pôle.
- Certifier la qualité des écrits produits par les membres de l'équipe.
- Contribuer à une circulation régulière de l'information ascendante et descendante institutionnelle et opérationnelle et rendre compte de son activité auprès de son supérieur hiérarchique.
- Veiller à l'accueil des nouveaux professionnels et des stagiaires ou apprentis qui rejoignent le service.

3. Expertise

- Assurer la responsabilité technique et fonctionnelle du pôle.
- Maintenir l'application de toute la législation en vigueur dans la mise en œuvre de la mission de protection de l'enfance pour les enfants confiés.
- Veiller en particulier à la mise en œuvre de la loi du 14 mars 2016, la loi du 7 février 2022 et particulièrement pour ce qui concerne la généralisation du PPE (projet pour l'enfant).
- Attester de la légalité et la validité des décisions prises et la conformité au droit des orientations prises dans l'activité du pôle et dans les accompagnements.
- Garantir dans le cadre institutionnel posé, l'application des décisions prises par l'autorité judiciaire.
- Veillez à la bonne adaptation des dispositifs aux problématiques familiales.
- Développer une politique d'intervention territoriale enfance famille favorisant la participation des familles en veillant à leur association aux instances de concertation, aux actions collectives et au projet de développement social.
- Préserver la continuité et la pertinence pour le pôle des différentes instances technique de travail internes, transversales ou externes.
- Participer à la dynamique du service, de la Direction territoriale en s'impliquant dans les projets.

MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

Le responsable de pôle enfants confiés participe à tout travail de réflexion ou de portage de projet initié par la Direction territoriale ou par la Direction enfance-famille dès lors que sa présence est requise et susceptible d'enrichir le résultat.

ACTIVITES SPECIFIQUES DE L'AGENT

COMPETENCES

SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance de l'ensemble du cadre juridique applicable à la mission.- Maîtrise des méthodes d'intervention en éducation spécialisée et d'intervention en prévention/protection de l'enfance.- Maîtrise des outils bureautiques standards (outlook, word, excel....)- Maîtrise du management.
SAVOIR- FAIRE	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance de la méthodologie de conduite projet.- Appliquer et mettre en œuvre les règles et procédures.- Travailler en partenariat.- Fixer des objectifs de travail à l'équipe.- Organiser le travail de l'équipe.- Maîtrise des outils du numérique et des logiciels métier.- Contrôler, suivre le travail de ses collaborateurs.- Avoir de bonnes qualités rédactionnelles.- Alimenter les statistiques et tableaux de bord.- Définir des priorités.- Conseiller et alerter.- Savoir motiver.

SAVOIR-ETRE

- Capacité d'adaptation.
- Aisance relationnelle.
- Capacité d'écoute.
- Sens de l'organisation.
- Disponibilité.
- Réactivité.

INTERLOCUTEURS

INTERNES	EXTERNES :
<ul style="list-style-type: none">- Le Directeur territorial- Le Directeur Enfance Famille- Les services de la Direction Enfance Famille- Les chefs des services des territoires d'intervention sociale- Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille- Échanges permanents d'informations avec l'ensemble des travailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none">- Acteurs du système de prévention et de protection de l'enfance : personnels médicaux, enseignants, magistrats, gendarmes & policiers, juges des enfants, parquet, PJJ, DDCSPP, Education Nationale, Villes- Parents et enfants- Secteur associatif participant aux actions de prévention en faveur des enfants et des familles

CONDITIONS D'EXERCICE

Spécificités horaires	Horaires de travail en journée mais variables en fonction des contraintes liées à la prévention et protection des enfants et des contraintes institutionnelles
Déplacements	Permis B exigé – Déplacements réguliers
Particularités liées au poste	Participation aux astreintes de protection de l'enfance sur le département. NBI 35 points
